



PLAN DE SOBRIÉTÉ ET D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

CENTRE HOSPITALIER DE MOULINS-YZEURE



Conscient de sa responsabilité environnementale et confronté à la contrainte du surenchérissement des coûts énergétiques et des risques de rupture d'approvisionnement, le Centre Hospitalier de Moullins-Yzeure présente un plan d'actions visant à réduire sa consommation d'énergie de 10% d'ici à 2024.

Dans un contexte marqué par l'accélération du changement climatique et de la raréfaction des ressources auquel chacun est confronté depuis plusieurs mois, le CHMY s'engage en faveur de la transformation énergétique et écologique.

En effet, les périodes de grand froid mais aussi de canicule mettent à l'épreuve l'efficacité énergétique de notre établissement. Les activités hospitalières ont des conséquences sur l'environnement qu'il convient de prendre en considération. En cohérence avec les orientations nationales, l'hôpital souhaite jouer son rôle dans cet effort collectif et prendre des engagements en faveur de la sobriété énergétique.

Ce plan opérationnel se traduira par des actions à court, moyen et long terme. Elles s'inscriront dans la continuité de la Charte d'engagement du développement durable signé en octobre dernier par la direction générale, la direction des soins et le président de la commission médicale d'établissement.

Certaines actions ont déjà été entreprises ou sont en cours de réalisation :

Depuis 1998, gestion et pilotage de tous les équipements de génie climatique par GTC (Gestion technique centralisé)

Réalisations de deux bilans d'émission de gaz à effet de serre en 2012 et 2021, à chaque fois assortis d'un plan d'actions dédié

Mise en oeuvre du forfait mobilités durables

Raccordement au réseau de chauffage urbain par biomasse en 2018

Mise en place et suivi annuel des indicateurs de consommation énergétique

Isolation des combles perdus (2013), des points singuliers et des planchers bas de l'établissement (2021 et 2022) grâce aux certificats d'économie d'énergie (CEE)

Engagement dans une démarche de sobriété numérique avec des journées dédiées au tri des boîtes mails, le « vendretri »

Mise en place d'un dispositif visant à favoriser le covoiturage entre agents

Création d'une gouvernance dédiée au développement durable

Axe 1 : S'engager dans la sobriété énergétique en maintenant l'exigence de qualité et sécurité des soins

ACTION N°1 : Promouvoir les bons usages du quotidien et sensibiliser les agents de l'établissement aux éco-gestes :

- S'assurer de l'extinction de la lumière dans les espaces non utilisés
- Extinction systématique des outils informatiques et numériques à l'issue d'une réunion ainsi que la nuit
- Vérifier que rien n'entrave la bonne diffusion de la chaleur, notamment aux abords des radiateurs

Année de réalisation : 2022

ACTION N°2 : Adapter la température du chauffage à l'occupation des locaux :

- Limitation à 19°C dans les locaux administratifs et tertiaires
- Limitation de l'ouverture des robinets thermostatiques

Année de réalisation : 2022

ACTION N°3 : Passage en classe B de notre système de GTC : Gestion Technique Centralisée

Délai de réalisation : en cours

ACTION N°4 : Améliorer l'efficacité de l'éclairage intérieur et extérieur grâce à l'installation de LED ou de lampes basse consommation ainsi qu'une gestion en fonction de la présence.

Délai de réalisation : 2022 et 2023

ACTION N°5 : Dédier du temps humain à la transformation énergétique pour obtenir des résultats rapides.

- Prioriser les actions en faveur de la sobriété énergétique, notamment dans le plan de charge des équipes techniques
- Désigner des référents « sobriété énergétique et développement durable » au sein des services de l'établissement

Délai de réalisation : 2022 et 2023

ACTION N°6 : Poursuivre l'engagement du CHMY en faveur de la sobriété numérique

- Encourager à la bonne gestion des mails
- Limiter voire supprimer les systèmes audiovisuels non indispensables

Délai de réalisation : 2022 et 2023

Axe 2 : Promouvoir l'efficacité énergétique et accélérer le développement d'énergies renouvelables

ACTION N°7 : Poursuivre l'anticipation des risques énergétiques (*risques CVC, risque électricité, etc.*) par l'élaboration d'une cartographie des risques et d'un plan d'actions dédiés

Délai de réalisation : action continue

ACTION N°8 : Intégrer l'efficacité énergétique des bâtiments dans chaque opération de construction ou rénovation de l'établissement.

Délai de réalisation : action continue

ACTION N°9 : Déployer les installations de panneaux photovoltaïques.

Délai de réalisation : 2023 et 2024

ACTION N°10 : Construction d'une chaufferie biomasse ou raccordement au réseau biomasse urbain existant sur le site d'Yzeure.

Délai de réalisation : 2025 -2026

ACTION N°11 : Poursuivre les actions visant à favoriser les mobilités douces

Délai de réalisation : 2023